



LES NOTES D'ALTAÏR

L'intégration des œuvres d'art dans l'ISF : une mesure lourde de conséquences.

Altair Think tank culture médias interpelle les parlementaires afin qu'ils prennent le temps de la réflexion pour ne pas voter une mesure dont on ignore les conséquences irréversibles et qui porterait sans nul doute atteinte à l'ensemble du marché de l'art, de la création contemporaine, du patrimoine ainsi qu'aux emplois qui y sont associés.

**Le marché de l'art c'est :
50.000 emplois directs,
80.000 induits,
10.000 entreprises.**

CONTACTS

contact@altair-thinktank.com - www.altair-thinktank.com

presse céline MAS : 06.20.34.86.40. - celinemas@altair-thinktank.com

Le marché de l'art en France, un bassin d'activité et d'emplois qui concerne plus de 100.000 personnes.

Le marché de l'art, comme toutes les économies de la culture, est une économie à l'équilibre fragile. Contrairement à ce qui est souvent médiatisé, les grandes ventes aux enchères où les objets atteignent des sommes élevées ne sont que la partie mineure d'un écosystème plus large. On retiendra un seul exemple : 80% des ventes aux enchères n'atteignent pas 500 euros.

La réalité du marché, c'est en fait l'immense majorité des brocanteurs, antiquaires, experts, restaurateurs, photographes, éditeurs, maîtres d'art, écoles d'art, expositions internationales, un tissu dense de 10. 000 PME et surtout une quantité d'emplois induits qu'on est loin d'imaginer : socleurs, laboratoires d'analyses, décorateurs, organisateurs de salons, mais aussi restaurateurs, hôteliers, sans compter l'impact sur tous les métiers du tourisme issus de la fréquentation notamment étrangère.

Tous les acteurs de cet écosystème, fortement interdépendants, forment une chaîne de métiers et un bassin d'activité où tout se tient. Aujourd'hui, toucher à un maillon de cette chaîne revient à affaiblir et endommager immédiatement l'ensemble de l'économie du marché de l'art et ses emplois, directs ou indirects. L'exemple de l'Italie qui n'a pas su retenir cette économie le prouve, le bassin d'activité lié au marché de l'art italien ayant aujourd'hui quasiment disparu.

**L'intégration des œuvres d'art dans l'ISF
menacerait directement des milliers d'emplois.**

Le marché de l'art international : une compétition féroce entre la France, les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la Chine

Dans cette compétition, la France, qui occupe la 4^{ème} place, ne détient plus que 10 % du marché international de l'art alors qu'elle en détenait

40 % il y a 40 ans. Si une telle mesure était appliquée, feu vert serait donné aux pays avec lesquels nous sommes en concurrence pour se partager la part du marché français. Car l'intégration des œuvres dans l'ISF conduirait à délocaliser mécaniquement les ventes aux enchères tout comme des événements majeurs tels que la Biennale des Antiquaires à New-York ou Shangaï. L'ensemble des tissus économiques en serait touché. La France perdrait ainsi une part importante de son chiffre d'affaire mais aussi son influence et son image culturelle.

Un exemple : dans le domaine de l'expertise des œuvres, face à la pression constante des anglo-saxons, la France a perdu sa position dominante au cours des 40 dernières années.

L'art c'est aussi le marché de la création contemporaine. Cette dernière est aussi un enjeu majeur en termes d'activités et de rayonnement international y toucher ainsi fiscalement reviendrait à les affaiblir considérablement.

A l'inverse des pays anglo-saxons et de la Chine, la France n'a pas pris la mesure des enjeux internationaux de ce qu'apporte le marché de l'art à son rayonnement culturel et politique. Il faut d'urgence repenser une politique globale et à long terme. L'histoire récente de la France a montré que l'absence de vision sur le marché de l'art conduisait au déclin.

Une mesure plus coûteuse que bénéfique

Des études ont montré que le rendement budgétaire direct d'une telle mesure serait faible (quelques dizaines de millions

d'euros) ; en revanche, il n'y a pas eu pour l'instant d'étude faite sur le rendement budgétaire induit de cette mesure. Un balayage rapide des conséquences liées aux pertes d'emplois, à l'affaiblissement du bassin d'activités, à la perte de la clientèle internationale, au manque à gagner pour les hôteliers, les restaurateurs.... peut légitimement faire craindre que cette mesure induise une perte conséquente pour l'Etat qui ne peut que s'aggraver. Une véritable étude d'impact budgétaire global sur les conséquences de cette mesure est nécessaire.

Par ailleurs, les difficultés techniques de la mise en œuvre de cette mesure sont nombreuses. Qui évaluera les œuvres ? Il n'existe pas de corps officiel d'experts hormis les experts judiciaires. Quels seront les critères objectifs d'évaluation ? Sera-t-on obligé de rentrer à l'intérieur des domiciles et propriétés pour en faire l'inventaire ? Et sinon devra-t-on adopter un mode déclaratif ? De quelle manière pourra-t-on régler les innombrables litiges liés à la valorisation des œuvres ? Il n'y a pas de recensement des œuvres en France et on imagine la complexité et le coût inévitable d'une telle opération.

Finalement, les difficultés techniques, le coût d'application de la mesure et ses conséquences coûterait plus cher à l'Etat qu'il ne rapporterait. Une étude précise devrait mettre en lumière quel en serait le prix à payer.

L'œuvre d'art : avant tout un bien culturel.

Contrairement aux placements financiers, immobiliers ou aux objets de luxe, l'oeuvre d'art est un bien culturel et, à ce titre, il est aussi un bien collectif qui finira un jour ou l'autre dans un musée. Si l'on compte l'ensemble des donations et dations faites à l'Etat au cours des 30 dernières années, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui ont été donnés par les grands collectionneurs aux musées, bien plus que ce qu'auraient permis les crédits d'acquisitions de ces derniers.

Il est certain que la mesure d'intégration des œuvres d'art dans l'ISF aurait un impact psychologique qui se traduirait par une fuite des œuvres d'art à l'étranger et entraînerait ainsi un appauvrissement des collections nationales.

L'équité, c'est l'égalité d'accès aux œuvres par tous et donc la possibilité de les voir un jour dans les musées ou dans les grandes expositions nationales.

Par ailleurs, si l'on envisage la solidarité générationnelle, nous bénéficions pour beaucoup de ce qui a été entrepris, créé et collectionné depuis le 17^{ème} siècle en France. Le nombre d'emplois et de biens culturels directement liés à l'histoire de France est proprement incalculable, c'est ce qui fait la richesse matérielle et spirituelle de la nation et son attractivité touristique (60 millions de touristes)

Ce que nous faisons maintenant touchera nos enfants et nos petits-enfants. C'est à l'aune du temps que toute mesure doit être envisagée.

Il faut également souligner la facilité déconcertante qu'auraient les plus fortunés à expatrier leurs œuvres. En conséquence, l'idée louable d'une plus grande justice fiscale aurait pour effet mécanique de toucher essentiellement l'immense majorité des classes moyennes en appauvrissant le patrimoine de la France.

Ce sont les collections et la création d'aujourd'hui qui feront le patrimoine de demain. Il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer le développement de cette richesse collective.



Ce qui arriverait si la mesure était prise :

Les œuvres d'art se déplaceraient en toute légalité dans un marché internationalisé. Voici l'enchaînement des événements tel qu'il se produirait :

1

L'absence de confiance envers les autorités déclencherait une **fuite des œuvres d'art du territoire national**, suivi d'un **retrait de la clientèle internationale et des grandes ventes** existant en France.

2

Les 3 pays avec lesquels nous sommes en concurrence se livreraient à une lutte acharnée pour se partager les 10% que détient encore la France sur le marché mondial.

3

Le moteur de l'économie fragile du marché de l'art s'enrayerait en induisant une fuite progressive du marché de l'art national vers l'étranger, la conséquence directe serait une suppression de milliers d'emplois (Cf . Le rapport du député Raymond Douyère, 1999) et une atteinte irréversible à la dynamique de ce bassin d'activité.

4

Les ressources fiscales minimales et symboliques espérées se traduiraient par un manque à gagner très important pour l'état, consécutif à la baisse inexorable de l'activité de ce secteur, avec en prime la fin des donations aux musées et l'appauvrissement du patrimoine pour les décennies à venir.

Cet enchaînement n'est pas un scénario catastrophe, c'est une des conclusions des études entreprises depuis plus d'un an par Altair think tank culture médias sur les économies des différents secteurs de la culture en France (Dernier ouvrage paru : Culture(s), forces et défis du 21ème siècle, Paris, Le Publieur, 2012).



Comment en est-on arrivé là ?

Contrairement aux Etats-Unis qui ont massivement investi dans les industries culturelles depuis les années 50, avec une vraie vision et une stratégie à long terme qui font qu'aujourd'hui la culture y est le 2ème poste à l'exportation, la France a manqué de vision et de stratégie en particulier dans le domaine du marché de l'art. La méconnaissance des élites et des décideurs sur les mécanismes qui structurent ce bassin d'activité et d'emplois font que le problème n'a pas été appréhendé dans sa totalité et dans toute sa complexité.

Il est urgent de faire une étude sérieuse et globale sur les enjeux et les potentialités du secteur du marché de l'art.



Le marché de l'art est une chance et un atout pour la France. L'Etat a une vraie responsabilité dans ce secteur : celle d'avoir une vision, d'élaborer une stratégie et de faire des propositions constructives issues d'une concertation générale.